



CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER (CACES) R482



R482 PERFECTIONNEMENT

Objectifs : Être capable d'utiliser un engin de chantier dans le respect des règles de sécurité. Satisfaire à l'évaluation « test CACES® engins de chantier » pour une ou plusieurs catégories d'engins.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne de plus de 18 ans ayant déjà conduit professionnellement un engin de chantier, sans avoir été évalué sur ses capacités à conduire en sécurité.
- Ne disposant pas déjà d'un CACES dans la catégorie concernée.
- Permis B souhaité.
- Comprendre le français.
- Formation éligible au CPF.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Testeurs appartenant à un organisme certifié testeur CACES Engins de chantier.
- Enseignant qualifié.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Exercices pratiques.
- Salles de cours équipées.

EFFECTIF

- Groupe de 4 à 10 personnes.

DURÉE

- 21 heures soit 3 jours.

TARIFS

- Sur notre site à Ambert :
 - 1 catégorie : 915 € HT
 - 2 catégories : 1015 € HT
- Sur le site de l'entreprise :
 - 3 catégories : 1515 € HT
 - nous contacter.

R482 RECYCLAGE

Objectifs : Mettre à jour ses connaissances en matière d'utilisation d'un engin de chantier dans le respect des règles de sécurité. Satisfaire à l'évaluation « test CACES® engins de chantier » pour une ou plusieurs catégories d'engins.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne de plus de 18 ans ayant déjà conduit professionnellement un engin de chantier.
- Possédant un CACES® « Engins de chantier » dont la validité expire, ou tout autre certificat équivalent.
- Comprendre le français.
- Formation éligible au CPF.

ACCESSIBILITÉ

Accès Personne à Mobilité Réduite (PMR).

PROGRAMME

Partie théorie :

- Connaissance de base du code de la route.
- Réglementation spécifique à l'utilisation des engins de chantier.
- Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier.
- Technologie et connaissance de l'engin de chantier.

- Risques inhérents au fonctionnement de l'engin et à son utilisation.

Partie pratique :

- Vérification avant la prise de poste.
- Familiarisation avec le fonctionnement des différents équipements.
- Réalisation de tâches spécifiques relatives à l'engin utilisé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM et examen pratique selon le schéma :
- Prise de poste,

- Réalisation d'une tâche.
- Fin de poste.

SANCTION VISÉE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES) pour les engins de chantier conforme à la recommandation R-482.
- Validité : 10 ans.

